

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 décembre 2018

---

## Séance plénière du 17 décembre 2018

---

La plénière du CESER se déroulera dans l'hémicycle du Conseil régional, **le 17 décembre de 9h30 à 18h30.**

**Trois avis seront rendus en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :**

- **Budget primitif 2019 :** Le projet de budget primitif pour 2019, soumis à l'examen du CESER, s'élève à 1,471 milliard d'euros (hors réaménagement de la dette) contre 1,431 Md€ inscrits au budget primitif de 2018, soit une augmentation de 2,8 %. Mais hors fonds européens, l'augmentation n'est que de 0,5 %. Malgré ces contraintes qui entravent les marges de manœuvre de la Région, l'Exécutif régional fait le choix de poursuivre ses politiques en « bâtissant un budget 2019 autour de trois axes : responsabilité, attractivité, solidarité ».

*Rapporteur : Monsieur Alain ROBERT*

- **Le projet de SRADDET :** Le document, soumis pour avis, est le fruit d'une co-élaboration au sein de laquelle le CESER a pris pleinement sa place. Le CESER se félicite que nombre de ses propositions, émises dans sa contribution d'avril 2018, soient reprises comme sur le foncier, la biodiversité, la santé... Si le CESER approuve globalement les orientations prises dans ce projet de SRADDET, il exprime malgré tout quelques points de vigilance. Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le CESER rendra un nouvel avis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER*

- **La carte des formations professionnelles initiales :** Globalement, le CESER apprécie l'effort fait par la Région pour tendre vers un équilibre entre les départements et maintenir une offre de qualité sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il faudra veiller à ce que cet état de fait ne soit perdu dans les années à venir avec la nouvelle organisation. Le CESER reste attaché au principe du quadripartisme (Région, rectorat, représentants des salariés et représentants du patronat). A noter que le CESER sera amené à se prononcer de nouveau au 1<sup>er</sup> semestre 2019 concernant les évolutions de la carte.

*Rapporteuse : Madame Barkaroum REAILI*

À l'issue des travaux sur les rapports régionaux, **un débat d'actualité sur la situation sociale en France** sera organisé au sein de l'hémicycle pour permettre aux organisations constituantes du CESER de s'exprimer sur ce sujet.

Puis, en fin de journée, le Président du CESER procédera, au nom de l'assemblée consultative, à la **signature de la Charte** partenariale d'engagement **en faveur de l'égalité**.

**Contact Presse : Sandrine BERTRAND**

**Tél : 02 38 70 30 41**

[sandrine.bertrand@regioncentre.fr](mailto:sandrine.bertrand@regioncentre.fr)

**Qu'est-ce que le CESER ?**

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional avec lequel il forme la Région. Il réunit 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental que l'on identifie comme les « forces vives » de la région Centre-Val de Loire. Le CESER émet des avis et réalise des études sur les questions qui relèvent des compétences régionales au sens large.*

